



## ÉTABLIR UN CONSTAT D'EXPERTISE EN ÉTAT DES LIEUX CONFORME À LA RÉGLEMENTATION PAR UN TIERS MANDATÉ

 6 jours ( 48 heures) Distanciel Présentiel ( selon calendrier)

Référence : CF2023 - EDLTM - 01

Tarif de formation distancielle

2520 € TTC

Tarif de formation présentielle ( repas compris)

2760 € TTC

Examen de certification de compétences

120 € TTC

### LES OBJECTIFS :

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- **Mettre en oeuvre les principes réglementaires** qui font l'objet de la mise à disposition d'un local à usage d'habitation ou professionnel, et apprécier les responsabilités de chacun
- **Appliquer les règles de l'art d'expertise technique** du local avec les outils et constater les désordres, anomalies, dégradations, défauts
- **Communiquer son constat d'expert** en appliquant les règles normatives de l'expertise NF 50X110 avec impartialité et en respectant la déontologie des professionnels de l'immobilier
- **Dresser une estimation financière des travaux** de remise en état d'un local d'habitation
- **Accompagner les interlocuteurs pour désamorcer un conflit** généré par un constat d'états des lieux
- **Mettre en place un plan d'action commerciale** pour une activité entrepreneuriale autonome

### PUBLIC CONCERNÉ :

Tous secteurs d'activités :

- Travailleur indépendant ou en création d'entreprise
- Personne en reconversion professionnelle

### PRÉ-REQUIS :

Cette formation est accessible après validation de votre projet professionnel :

- Connaissances dans le domaine de la construction et de l'immobilier
- Maîtrise des outils numériques, d'une messagerie électronique, d'un agenda électronique
- Disposer d'une tablette digitale avec connexion internet en wifi

### LES PLUS :

Mise à disposition de l'utilisation d'un progiciel de constat d'états des lieux pendant la durée de la formation

### CONTEXTE :

**Pour le stagiaire :** cette formation vous permet d'acquérir les compétences nécessaires pour établir un constat d'expertise en état des lieux en tant que tiers mandaté, neutre et impartial.

**Pour l'entité utilisatrice :** cette formation vous permet de faire appel à des compétences d'expertise en état des lieux fiables.

## CONTENU DE LA FORMATION

**MODULE 1: Mettre en oeuvre les principes réglementaires qui font l'objet de la mise à disposition d'un local à usage d'habitation ou professionnel, et apprécier les responsabilités de chacun**

- Connaître Le bon état d'usage d'un bien de louage conforme aux articles 1730 - 1731 -1732 du code civil
- Connaître les baux de location à usage d'habitation vide et meublés
- Connaître les baux de location à usage professionnel
- Maîtriser les obligations du bailleur
- Maîtriser les obligations du preneur à bail
- Contrôler les éléments documentaires du locataire

**MODULE 2 : Appliquer les règles de l'art d'expertise technique du local avec les outils et constater les désordres**

- Maîtriser les règles de l'art de l'expertise de l'habitat : méthodologie, outils, gestes techniques
- Repérages techniques des parties intérieures, extérieures, communes
- Qualifier les désordres de type malfaçons et anomalies
- Qualifier les désordres liés à l'usage du locataire
- Qualifier les désordres liés à la mise à disposition du bailleur
- Maîtriser les éléments de preuves par des illustrations imagées

**MODULE 3 : Communiquer son constat d'expert en appliquant les règles normatives de l'expertise NF 50X110 avec impartialité et en respectant la déontologie des professionnels de l'immobilier**

- Adopter une posture d'impartialité au regard de la norme NF 50X110
- Respecter les règles déontologiques du professionnel de l'immobilier
- Mettre en oeuvre le principe amiable de l'établissement d'un constat d'expert
- Rédiger les constats des parties à usage d'habitation , des parties non habitables mises à disposition
- Etablir les conformités et les non conformités règlementaires ainsi que les réserves
- Restituer le rapport d'expertise aux différentes parties

**MODULE 4 : Etablir une estimation financière des travaux de remise en état du local d'habitation**

- Qualifier les constatations de saleté et salissures au regard de l'entretien et de l'hygiène du local à usage d'habitation
- Estimer les travaux de propreté : sols, murs, plafond, sanitaires, vitreries, ventilation, menuiseries
- Estimer les travaux de réfection et de remplacement au regard de la vétusté des éléments : revêtements muraux, sols, plomberie, électricité
- Estimer les travaux d'entretien des extérieurs : espaces verts et clôtures, façades extérieures
- Connaître et formaliser une grille de vétusté

**MODULE 5 : Accompagner les interlocuteurs pour désamorcer un conflit généré par un constat d'états des lieux**

- Connaître les conflits émanant d'un propriétaire
- Connaître les conflits émanant du locataire
- Connaître les sources litigieuses émanant de tierce personne
- Proposer les résolutions amiables le cas échéant

**MODULE 6 : Mettre en place un plan d'action commerciale pour une activité entrepreneuriale autonome**

- Créer son plan d'action commerciale
- Organiser une mission d'expertise
- Contractualiser un partenariat commercial
- Connaître les responsabilités juridiques de l'expert en états des lieux indépendant

**MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

**Evaluation formative :** Exercices pratiques, mise en situation, auto-évaluation par modules de 15 à 30 QCM

**Attestation de réalisation de l'action de formation**

**Evaluation certificative :** Évaluation écrite sur 80 Qcm ( 60 minutes) + Soutenance orale d'un constat d'expertise ( 60 minutes) devant un jury

**Attestation de compétences****MÉTHODES MOBILISÉES :**

Intervenant : Expert en constat d'états des lieux confirmé

Session théorique : Cours pédagogique en format numérique, Exercices en atelier

Session pratique : Constatations à réaliser sur tablette digitale avec connexion internet

**ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

Nos locaux sont certifiés et accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information nous contacter.

**NOUS CONTACTER :**

[formation@drouet-expertises.net](mailto:formation@drouet-expertises.net) ☎ 09 83 36 16 82 [www.drouet-expertises.net](http://www.drouet-expertises.net)

**PROCHAINES SESSIONS**

<b>Janvier :</b> module 1 : 05/01/2023 module 2 : 06/01/2023 module 3 : 09/01/2023 module 4 : 10/01/2023 module 5 : 12/01/2023 module 6 : 13/01/2023  Examen certification: 18/01/2023	<b>Février :</b> module 1 : 09/02/2023 module 2 : 10/02/2023 module 3 : 13/02/2023 module 4 : 14/02/2023 module 5 : 16/02/2023 module 6 : 17/02/2023  Examen certification: 22/02/2023
<b>Mars :</b> module 1 : 02/03/2023 module 2 : 03/03/2023 module 3 : 06/03/2023 module 4 : 07/03/2023 module 5 : 09/03/2023 module 6 : 10/03/2023  Examen certification: 15/03/2023	<b>Avril:</b> module 1 : 13/04/2023 module 2 : 14/04/2023 module 3 : 17/04/2023 module 4 : 18/04/2023 module 5 : 20/04/2023 module 6 : 21/04/2023  Examen certification: 26/04/2023

<p><b>Mai:</b></p> <p>module 1 : 11/05/2023 module 2 : 12/05/2023 module 3 : 15/05/2023 module 4 : 16/05/2023 module 5 : 18/05/2023 module 6 : 19/05/2023</p> <p>Examen certification: 24/05/2023</p>	<p><b>Juin:</b></p> <p>module 1 : 08/06/2023 module 2 : 09/06/2023 module 3 : 12/06/2023 module 4 : 13/06/2023 module 5 : 15/06/2023 module 6 : 16/06/2023</p> <p>Examen certification: 21/06/2023</p>
---	--